

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-148
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 23**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.
Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD.
Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND.
Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI.
Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU.
Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER.
Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT.
Claude STIQUEL. Marie HUGONOT.

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusé : 1
Dominique DANGEL.

Absents : 9

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA.
Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN.
Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Pouvoir : 1

Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

SUBVENTION PONCTUELLE A L'ASSOCIATION JUDO CLUB

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-148-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2022-148

SUBVENTION PONCTUELLE A L'ASSOCIATION JUDO CLUB

Monsieur le Maire informe que l'association « Judo Club de Valentigney » sollicite une subvention ponctuelle pour l'organisation d'un stage technique le mardi 27 décembre 2022 et du 22ième tournoi interclubs qui se déroulera le mercredi 28 décembre 2022 au Complexe Sportif des Tâles.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ACCORDE** à l'association Judo Club de Valentigney, une subvention ponctuelle de 350 € sur l'exercice 2022 qui sera versée à l'issue de la manifestation.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié et notifié le 23 DEC 2022 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-148-DE
Date de publication : 2022-12-23